... ZAOULI N°14, Vol. 2, Juillet 2026, pp. 396-410 ISSN : 2788-9343

Received: 10/04/2026 Accepted: 15/06/2026 Published: 15/07/2026

De la rue à la scène : la culture comme dispositif de protection et de réinsertion de l'enfance en Guinée

Tamba Daniel LENO
Institut Supérieur des Arts Mory Kanté de Dubréka (ISAMK/D), Guinée
E-mail: tambadaniel82@gmail.com
ORCID : 0009-0009-2379-3481

Karamoko CAMARA
Enseignant-chercheur
Institut Supérieur des Arts Mory KANTE de Dubréka (ISAMK/D)
E-mail: lefassocratecamara85@gmail,com
ORCID : 0009-0000-6492-8068

Résumé
Cet article analyse la contribution potentielle des pratiques culturelles et artistiques à la protection et à la réinsertion des enfants en situation de rue en Guinée. Fondée sur une analyse documentaire socio-anthropologique, l'étude croise des textes juridiques, des données institutionnelles et des travaux sur la résilience par la musique. Les résultats montrent que la culture peut soutenir la protection psychosociale, la socialisation et l'expression, sans se substituer aux dispositifs sociaux et juridiques. Les trois hypothèses sont ainsi étayées à des degrés différents et nécessitent une validation empirique en contexte guinéen.

Mots-clés: *Enfants en situation de rue ; culture ; protection de l'enfance ; réinsertion sociale ; expression artistique.*

From the street to the stage: culture as a mechanism for the protection and reintegration of children in street situations in Guinea

Abstract

This article examines the potential contribution of cultural and artistic practices to the protection and reintegration of children in street situations in Guinea. Using a socio-anthropological documentary analysis, the study combines legal texts, institutional data, and research on resilience through music. The findings indicate that culture may support psychosocial protection, socialization, and expression, but cannot replace social and legal protection systems. The three research hypotheses are therefore supported to different degrees and still require empirical validation in the Guinean context.

Keywords: *Children in street situations; culture; child protection; social reintegration; artistic expression.*

Received: 10/04/2026 **Accepted:** 15/06/2026 **Published:** 15/07/2026

Introduction

La présence d'enfants vivant, travaillant ou passant une part importante de leur temps dans l'espace public constitue un enjeu de protection de l'enfance dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. Dans une perspective fondée sur les droits, l'expression « enfants en situation de rue » est ici privilégiée, car elle évite de réduire l'identité de l'enfant à la rue et correspond à la terminologie retenue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (Comité des droits de l'enfant, 2017). En Guinée, l'absence, dans le corpus mobilisé, d'un recensement national récent et consolidé ne permet pas d'établir avec rigueur le nombre d'enfants concernés. Il est donc méthodologiquement préférable de ne pas avancer d'estimation globale non documentée.

La justification de cette étude repose néanmoins sur un contexte de vulnérabilités infantiles largement documenté. L'analyse MODA indique que sept enfants sur dix au niveau national, et près de neuf sur dix en milieu rural, cumulent au moins trois privations touchant notamment l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, la nutrition, le logement, la protection contre la violence et l'accès à l'information (UNICEF Guinée, 2019). Ces données ne mesurent pas directement le phénomène des enfants en situation de rue, mais elles décrivent un environnement de privations susceptibles d'accroître les risques de rupture, d'exclusion ou de mobilité précaire.

Sur le plan normatif, la Guinée est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et dispose d'un Code de l'enfant qui reconnaît explicitement les enfants en situation de rue

parmi les catégories particulièrement vulnérables. Ce code consacre également le droit de l'enfant à la liberté d'expression, y compris sous une forme artistique (Organisation des Nations Unies, 1989 ; République de Guinée, 2019). La question n'est donc pas seulement celle de l'existence d'un cadre juridique, mais aussi celle des modes de médiation, de socialisation et de reconnaissance susceptibles de compléter les dispositifs institutionnels de protection.

La problématique de l'article peut être formulée ainsi : dans quelle mesure les pratiques culturelles et artistiques peuvent-elles constituer un dispositif complémentaire de protection, de réinsertion et d'expression pour les enfants en situation de rue en Guinée ? Trois hypothèses guident l'analyse. La première suppose que la pratique culturelle peut contribuer à un espace de protection psychosociale et de socialisation. La deuxième postule que l'apprentissage artistique favorise des compétences personnelles et relationnelles transférables susceptibles de soutenir un parcours de réinsertion. La troisième considère que la création artistique peut servir de moyen d'expression, de communication sociale et de reconnaissance de la parole des enfants.

L'objectif général est d'apprécier la plausibilité scientifique de ces trois fonctions à partir d'un corpus documentaire, sans prétendre mesurer leur efficacité causale en Guinée. Plus spécifiquement, il s'agit : d'identifier les vulnérabilités et les droits en jeu ; de confronter les hypothèses à des travaux scientifiques sur la résilience et l'éducation musicale ; d'examiner la portée de la culture comme médiation sociale ; enfin, de préciser les limites d'une telle réponse.

Received: 10/04/2026 **Accepted:** 15/06/2026 **Published:** 15/07/2026

L'approche méthodologique est qualitative et documentaire. Le corpus principal réunit des sources normatives et institutionnelles (Convention relative aux droits de l'enfant, Observation générale no 21 du Comité des droits de l'enfant, Code de l'enfant de la République de Guinée, données de l'Institut National de la Statistique et d'ICF (INS & ICF, 2018) ainsi que de l'UNICEF), un travail régional consacré aux enfants et jeunes en situation de rue à Bamako (Traoré, 2014), ainsi que des recherches en psychologie et en éducation musicale portant sur la résilience, le mouvement, le chant et l'engagement corporel (Nijs & Nicolaou, 2021 ; Mohammadhosseini & Schmid, 2025). Les documents ont été retenus pour leur pertinence par rapport à trois catégories d'analyse : protection psychosociale, socialisation/réinsertion et expression/reconnaissance.

Cette démarche impose une précaution d'interprétation : les recherches menées auprès d'enfants réfugiés ou dans d'autres contextes ouest-africains ne peuvent être transposées automatiquement à la Guinée. Elles sont utilisées comme éléments de comparaison et de construction théorique. L'article relève ainsi d'une étude théorique et documentaire ; il ne repose pas sur des entretiens, des observations systématiques ou une enquête de terrain auprès d'enfants guinéens en situation de rue.

1. Enfants en situation de rue : vulnérabilités et précautions d'interprétation

Le phénomène des enfants en situation de rue résulte généralement de facteurs imbriqués plutôt que d'une cause unique. Dans son étude consacrée à Bamako, Traoré (2014) met en évidence des ruptures familiales, la précarité

économique, l'échec de certains parcours d'apprentissage et les fragilités de la prise en charge institutionnelle. Ces observations sont utiles pour situer la problématique dans l'espace ouest-africain, mais elles ne constituent pas une preuve directe des causes du phénomène en Guinée.

Dans le contexte guinéen, les données de pauvreté multidimensionnelle permettent surtout d'identifier un environnement de vulnérabilité. Le cumul de privations documenté par l'UNICEF (2019) suggère que les difficultés scolaires, sanitaires, familiales et matérielles peuvent se renforcer mutuellement. Pour l'analyse scientifique, il convient toutefois de distinguer trois niveaux : la vulnérabilité générale des enfants, le risque de rupture familiale ou sociale, et la situation effective de rue. Le passage de l'un à l'autre ne peut être affirmé sans données spécifiques.

Cette distinction corrige une tendance fréquente à présenter des données nationales sur la pauvreté infantile comme si elles mesuraient directement les enfants en situation de rue. Dans le présent article, les indicateurs de privation sont donc mobilisés comme contexte explicatif et non comme estimation de la population étudiée. Cette prudence renforce la validité de l'argumentation et évite une généralisation que les sources disponibles ne permettent pas de soutenir.

2. Cadre juridique et institutionnel : de la reconnaissance des droits à leur effectivité

La Convention relative aux droits de l'enfant établit des principes de protection, de participation, d'éducation et de développement qui s'appliquent à tout enfant sans discrimination (Organisation des Nations Unies, 1989). L'Observation générale no 21 précise que les réponses

Received: 10/04/2026 **Accepted:** 15/06/2026 **Published:** 15/07/2026

destinées aux enfants en situation de rue doivent reposer sur une approche globale fondée sur les droits, la dignité, la participation de l'enfant et des stratégies de long terme (Comité des droits de l'enfant, 2017).

En Guinée, la Loi L/2019/0059/AN portant Code de l'enfant reconnaît explicitement l'enfant en situation de rue parmi les enfants particulièrement vulnérables. Elle prévoit la protection de l'enfant contre les violences, les abus et l'exploitation, et affirme le droit à la liberté d'expression, y compris par des moyens artistiques (République de Guinée, 2019). Ces dispositions fournissent une base juridique pertinente pour penser la culture non seulement comme loisir, mais aussi comme espace possible de participation, d'expression et de développement.

En revanche, le corpus documentaire mobilisé ne permet pas de mesurer précisément la couverture des centres d'accueil, l'accès aux services sociaux, la fréquence des interventions culturelles ni leurs résultats en Guinée. Il serait donc excessif de conclure, à partir des seules sources utilisées ici, à un « vide juridique » ou à une incapacité générale des institutions. Le problème scientifiquement établi est plutôt l'insuffisance de données évaluatives permettant de relier les droits reconnus aux effets concrets des dispositifs de protection et de médiation.

3. Fondements théoriques : résilience, socialisation et médiation artistique

Les travaux de Nijs et Nicolaou (2021) proposent une analyse conceptuelle de la manière dont la musique associée au mouvement peut contribuer à des facteurs de résilience tels que l'estime de soi, la confiance, l'autonomie, le sentiment

d'appartenance et la connexion sociale. Leur contribution ne démontre pas directement l'efficacité de programmes destinés aux enfants en situation de rue, mais elle fournit un cadre théorique utile pour comprendre comment l'activité musicale peut mobiliser des ressources internes et relationnelles.

Mohammadhosseini et Schmid (2025), dans une recherche menée auprès d'enfants réfugiés, montrent que l'engagement corporel dans un environnement d'apprentissage fondé sur le chant peut soutenir des formes d'expression multimodale et de pensée attentive à autrui. L'intérêt de cette étude pour le présent article réside dans l'idée qu'une pratique musicale structurée peut offrir des voies d'expression complémentaires à la verbalisation directe d'expériences difficiles.

Ces deux travaux convergent sur un point : la valeur potentielle de l'art ne tient pas seulement au produit final ou à la performance scénique, mais au processus d'engagement, de relation, de coopération et de construction de sens. Pour les enfants confrontés à l'exclusion, la pratique artistique peut ainsi être analysée comme une médiation sociale. Toutefois, la transposition à la Guinée demeure une hypothèse de contextualisation qui doit être testée par des recherches de terrain.

4. Résultats de l'analyse documentaire : trois fonctions potentielles de la culture

4.1. Une fonction de protection psychosociale et de structuration

L'analyse des travaux scientifiques mobilisés soutient l'idée qu'une activité artistique encadrée peut contribuer à créer un environnement relationnel stable, à renforcer le

Received: 10/04/2026 Accepted: 15/06/2026 Published: 15/07/2026

sentiment de sécurité subjective et à organiser le temps autour d'activités régulières. Dans cette perspective, la culture peut compléter un dispositif de protection en offrant des repères, des interactions avec des adultes référents et des expériences de coopération. Cette fonction doit cependant être distinguée de la protection matérielle et juridique : un atelier artistique ne remplace ni l'hébergement, ni les soins, ni l'accompagnement social ou judiciaire.

4.2. Une fonction de socialisation et de développement de compétences

La pratique artistique mobilise des compétences telles que l'attention, la persévérance, l'écoute, la coordination, la coopération et la confiance en soi. Ces dimensions sont cohérentes avec les facteurs de résilience décrits par Nijs et Nicolaou (2021). Elles peuvent soutenir un processus de réinsertion sociale ou éducative. En revanche, le corpus ne permet pas d'établir qu'elles conduisent, à elles seules, à une insertion professionnelle durable. L'hypothèse d'une professionnalisation par les métiers de la culture doit donc être formulée comme une possibilité conditionnée par la formation, l'accompagnement, l'accès aux réseaux professionnels et la continuité du suivi.

4.3. Une fonction d'expression, de communication et de reconnaissance

La troisième fonction apparaît particulièrement cohérente avec le droit de l'enfant à l'expression et à la participation. La musique, le théâtre, la danse ou le slam permettent de transformer une expérience individuelle en forme communicable devant un groupe ou un public. Cette

médiation peut contribuer à la reconnaissance symbolique de l'enfant comme sujet capable de produire un récit, une œuvre ou une performance. Dans le champ des sciences du langage et de la communication, cette dimension est centrale : la création artistique devient un mode de prise de parole et de mise en visibilité sociale.

4.4. Une fonction identitaire à considérer comme hypothèse ethnomusicologique

Dans une société où les pratiques musicales participent largement aux formes de sociabilité, l'apprentissage d'un instrument ou la participation à une performance collective peuvent être interprétés comme des occasions d'appartenance et de reconnaissance. Cette lecture ethnomusicologique est plausible, mais le présent corpus ne comporte pas d'enquête spécifique sur la manière dont des enfants guinéens en situation de rue investissent eux-mêmes les instruments, les répertoires ou les significations culturelles. Il s'agit donc d'une piste d'interprétation à confirmer empiriquement plutôt que d'un résultat établi.

5. Discussion: qualité de l'argumentation et vérification des hypothèses

La première hypothèse, selon laquelle la pratique culturelle peut contribuer à la protection psychosociale et à la socialisation, est étayée par les travaux sur la résilience et l'engagement musical. Elle doit cependant être qualifiée de partiellement soutenue : les sources indiquent des mécanismes plausibles, mais aucune évaluation de dispositifs guinéens n'est disponible dans le corpus pour mesurer leur efficacité auprès d'enfants en situation de rue.

Received: 10/04/2026 **Accepted:** 15/06/2026 **Published:** 15/07/2026

La deuxième hypothèse est également partiellement soutenue. La littérature permet d'argumenter en faveur du développement de compétences personnelles et relationnelles transférables, mais elle ne permet pas de conclure à une sortie durable de la rue ou à une insertion professionnelle. Pour établir ce lien, une recherche longitudinale serait nécessaire, avec des indicateurs portant sur la scolarisation, la stabilité résidentielle, la formation, l'emploi et le maintien des liens familiaux ou sociaux.

La troisième hypothèse est la plus solidement étayée sur le plan conceptuel. Les textes juridiques reconnaissent le droit à l'expression, y compris artistique, et les travaux sur l'apprentissage musical montrent l'intérêt de formes d'expression multimodales. Néanmoins, l'effet de cette prise de parole sur les représentations sociales, les politiques publiques ou la stigmatisation n'a pas été mesuré dans le contexte guinéen. La fonction de dénonciation ou de transformation du regard social demeure donc à évaluer.

La valeur scientifique de l'article réside ainsi moins dans la démonstration d'une causalité que dans la construction d'un cadre analytique articulant protection de l'enfance, résilience, communication et médiation culturelle. Cette contribution est pertinente pour une recherche exploratoire ou théorique. Elle ne doit pas être présentée comme une évaluation d'impact. La distinction entre plausibilité théorique et preuve empirique est décisive pour éviter de surinterpréter les sources.

Une recherche ultérieure pourrait consolider ce cadre par une enquête de terrain en Guinée. Un protocole possible combinerait des entretiens semi-directifs avec des enfants et des éducateurs, l'observation d'ateliers culturels, l'analyse de

productions artistiques et un suivi de trajectoires. L'échantillonnage, les critères d'inclusion, les procédures éthiques de consentement et de protection des mineurs ainsi que les indicateurs de réinsertion devraient être définis avant toute collecte. Ce prolongement permettrait de passer d'une argumentation documentaire à une validation empirique des hypothèses.

6. Portée pratique et limites d'une réponse culturelle

La culture ne peut constituer une politique de protection autonome. Elle doit être pensée comme une composante d'un dispositif plus large comprenant protection sociale, santé, éducation, soutien psychosocial, état civil, médiation familiale et accès à la justice. Cette articulation est cohérente avec l'approche globale recommandée par le Comité des droits de l'enfant (2017).

Sur le plan opérationnel, trois orientations ressortent de l'analyse. Premièrement, les activités culturelles destinées aux enfants vulnérables devraient être intégrées à des programmes de protection clairement identifiés plutôt que fonctionner de manière isolée. Deuxièmement, les projets devraient documenter leurs bénéficiaires, leurs objectifs et leurs résultats à l'aide d'indicateurs simples et vérifiables. Troisièmement, les institutions culturelles, sociales et éducatives gagneraient à développer des partenariats permettant un accompagnement continu au-delà de l'activité artistique elle-même.

La principale limite de la présente étude est l'absence de données primaires guinéennes sur les expériences culturelles des enfants en situation de rue. Une deuxième limite tient à l'hétérogénéité du corpus : certaines sources sont juridiques ou institutionnelles, d'autres relèvent de la recherche

Received: 10/04/2026 Accepted: 15/06/2026 Published: 15/07/2026

scientifique, et plusieurs travaux empiriques concernent des populations différentes. Enfin, le nombre restreint de publications spécifiquement consacrées à la Guinée interdit toute généralisation forte. Ces limites doivent être considérées comme des résultats méthodologiques de l'étude et non dissimulées.

Conclusion

L'analyse documentaire montre que les pratiques culturelles et artistiques peuvent raisonnablement être envisagées comme un dispositif complémentaire de protection, de socialisation et d'expression pour les enfants en situation de rue. Elles offrent des mécanismes théoriquement cohérents avec la résilience, la participation et la reconnaissance sociale, mais elles ne peuvent se substituer aux responsabilités de l'État ni aux services de protection de l'enfance.

La confrontation des trois hypothèses aux sources conduit à une conclusion nuancée. La première hypothèse est partiellement étayée quant à la protection psychosociale et à la socialisation ; la deuxième est soutenue pour le développement de compétences, mais non démontrée pour l'insertion professionnelle durable ; la troisième est solidement fondée comme possibilité d'expression et de communication, sans que son effet sur les représentations sociales ait été mesuré. Les hypothèses ne sont donc pas « confirmées » au sens expérimental : elles sont étayées à des degrés différents par la littérature disponible.

La contribution scientifique de l'article consiste ainsi à proposer un cadre de lectures reliant droites de l'enfant, médiation culturelle, résilience et communication sociale dans le contexte guinéen. La prochaine étape de recherche devrait être empirique : elle devra documenter des dispositifs culturels concrets, recueillir la parole des enfants dans des conditions éthiques rigoureuses et mesurer les trajectoires de réinsertion. C'est à cette condition que l'on pourra apprécier l'efficacité réelle du passage « de la rue à la scène ».

Références bibliographiques

Comité des droits de l'enfant. (2017). *Observation générale no 21 (2017) sur les enfants en situation de rue (CRC/C/GC/21)*. Nations Unies. https://digitallibrary.un.org/record/1304490?ln=fr

Institut National de la Statistique (INS) & ICF. (2018). *Enquête démographique et de santé en Guinée 2018*. INS & ICF.

Mohammadhosseini, M., & Schmid, S. (2025). Embodied engagement: Fostering caring thinking in a multimodal singing-based learning environment for refugee children. *Frontiers in Psychology, 16*, 1602855. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2025.1602855

Nijs, L., & Nicolaou, G. (2021). Flourishing in resonance: Joint resilience building through music and motion. *Frontiers in Psychology, 12*, 666702. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.666702

Organisation des Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Received: 10/04/2026 **Accepted:** 15/06/2026 **Published:** 15/07/2026

République de Guinée. (2019). *Loi L/2019/0059/AN du 30 décembre 2019 portant Code de l'enfant de la République de Guinée*.

Traoré, A. (2014). *La lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes en situation de rue à Bamako : Analyse de l'expérience du Samusocial Mali* [Mémoire de technicien supérieur en travail social, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux de Bamako].

UNICEF Guinée. (2019). *À propos des enfants en Guinée : Analyse MODA (Multiple Overlapping Deprivation Analysis)*. UNICEF. https://www.unicef.org/guinea/propos-des-enfants-en-guinee